

N° 5766

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2006-2007

PROJET DE LOI**relatif à la construction de la deuxième extension du
Centre de Conférences à Luxembourg-Kirchberg**

* * *

*(Dépôt: le 30.8.2007)***SOMMAIRE:**

	<i>page</i>
1) Arrêté Grand-Ducal de dépôt (24.8.2007).....	1
2) Texte du projet de loi.....	2
3) Exposé des motifs	2
4) Devis estimatif et fiche récapitulative relative aux coûts de consommation et d'entretien annuels.....	20
5) Plans.....	23

*

ARRETE GRAND-DUCAL DE DEPOT

Nous HENRI, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Sur le rapport de Notre Ministre des Travaux Publics et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Article unique.– Notre Ministre des Travaux Publics est autorisé à déposer en Notre nom à la Chambre des Députés le projet de loi relatif à la construction de la deuxième extension du Centre de Conférences à Luxembourg-Kirchberg.

Palais de Luxembourg, le 24 août 2007

Le Ministre des Travaux Publics,
Claude WISELER

HENRI

*

TEXTE DU PROJET DE LOI

Art. 1er.– Le Gouvernement est autorisé à procéder à la 2e extension du Centre de Conférences à Luxembourg-Kirchberg.

Art. 2.– Les dépenses occasionnées par la présente loi ne peuvent pas dépasser le total de 119.300.000.– €. Ce montant correspond à la valeur 633,42 de l'indice semestriel des prix de la construction au 1er octobre 2006. Déduction faite des dépenses déjà engagées par le pouvoir adjudicateur, le budget est adapté semestriellement en fonction de la variation de l'indice des prix de la construction précité.

Art. 3.– Les dépenses sont imputables sur les crédits du fonds d'investissements publics administratifs.

*

EXPOSE DES MOTIFS

I. EXPOSE DES MOTIFS

1. Historique

La 2e extension du Centre de Conférences à Luxembourg-Kirchberg est à considérer dans la suite logique du projet global du Centre de Conférences, comprenant la loi relative à l'extension et la modernisation du Centre de Conférences (loi du 27.7.2001) et la rénovation des façades du bâtiment Tour Alcide de Gasperi (loi du 24.7.1995).

Les enjeux de la présence des institutions européennes à Luxembourg – capitale nationale mais aussi européenne – sont de taille pour la visibilité internationale, le prestige, l'économie, voire même la vie sociale et culturelle du Grand-Duché. La tenue à Luxembourg des sessions du Conseil de l'Union européenne pendant les mois d'avril, de juin et d'octobre prennent une place cruciale dans cette politique de siège poursuivie par le pays depuis les années 1950. L'accueil du Conseil des Ministres pendant trois mois dans l'année date de l'entrée en vigueur du traité dit de fusion instituant un Conseil et une Commission uniques. Pour compenser le départ de Luxembourg des institutions de la CECA, les Etats membres décidèrent le 8 avril 1965, sur la base de l'article No 37 du traité de fusion, de l'installation provisoire de certaines institutions et de certains services des Communautés européennes à Luxembourg. La décision de 1965 a été confirmée par la décision d'Edimbourg de 1992 sur la fixation définitive des sièges de l'Union européenne avant d'être reprise et consolidée dans un protocole annexé au traité d'Amsterdam.

Les retombées politiques et économiques de la tenue de ces réunions du Conseil à Luxembourg ont comme contrepartie le devoir de l'Etat hôte de pouvoir offrir des conditions d'accueil adaptées au niveau des infrastructures pour permettre un déroulement optimal des réunions du Conseil. La 2e extension du Centre de Conférences à Luxembourg-Kirchberg s'inscrit dans cette conception générale. Rappelons que suite aux élargissements successifs, l'Union européenne est passée de 6 membres fondateurs à 27 Etats membres aujourd'hui. A terme, il est probable que de nouveaux élargissements se profileront à l'horizon. Il importe dès à présent de poser les jalons nécessaires pour adapter l'infrastructure du Centre de Conférences aux besoins futurs. Le présent projet de loi doit dès lors être placé dans ce contexte.

La décision en vue de la réalisation d'une nouvelle extension a été prise par le Conseil de Gouvernement en date du 30 juillet 2002, à la suite d'analyses et d'études approfondies quant aux besoins détaillés en infrastructures adaptées pour le Conseil des Ministres à court terme. L'Etat hôte doit notamment mettre à disposition à tout moment des salles qui permettent le bon déroulement de deux Conseils des Ministres en parallèle. Il a ainsi été retenu de réaliser la variante B des études effectuées, prévoyant la construction d'un nouveau Centre de Presse avec une deuxième grande salle de conférences pour les besoins de la presse. En outre, il a été décidé en mars 2003 d'ériger un Centre de Conférences provisoire dans les halls 4 et 5 de LUXEXPO pour les réunions du Conseil des Ministres à partir d'octobre 2003 jusqu'à finalisation du Centre de Conférences définitif.

Lors de sa réunion du 16 juillet 2003, la Commission du Contrôle budgétaire de la Chambre des Députés, en présence de Monsieur le Premier Ministre et de Madame la Ministre des Travaux publics, a autorisé le Gouvernement à financer ces infrastructures provisoires par les sommes non encore engagées mais autorisées par la loi du 24 juillet 2001 relative à la 1ère extension du Centre de Conférences et à régulariser ces dépenses moyennant le présent projet de loi.

Compte tenu d'une mise à jour du programme de construction par le Secrétariat Général du Conseil, et de l'Union européenne, datant de la mi-2003, ainsi que des modifications de programme demandées au cours de l'année 2005 et suite aux travaux relatifs à la 1ère extension actuellement en cours, le présent projet de loi est également appelé à régulariser les dépenses supplémentaires occasionnées en cours de route en raison des adaptations successives du programme demandées par le Secrétariat général du Conseil et approuvées à titre définitif dans une motion de la Chambre des Députés le 1er février 2006.

A titre d'illustration, il est inévitable de compléter le Centre de Conférences d'un ajout d'une salle de repas pour les accompagnateurs des délégations, d'un agrandissement de la salle à manger des ministres, d'une entrée séparée pour la Tour Alcide de Gasperi ainsi que de mobiliers supplémentaires. A côté des besoins supplémentaires précités, sollicités par le Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne, il s'avère nécessaire d'adapter le mobilier et les infrastructures de service aux besoins de conférences privées susceptibles d'être organisées par la société Luxembourg Congrès S.A. qui exploitera le Centre de Conférences durant les 9 mois où le Conseil ne siège pas au Centre de Conférences du Kirchberg.

En outre, il s'avère nécessaire de réaliser l'assainissement de l'amiante dans le bâtiment Tour Alcide de Gasperi, travaux imprévisibles lors de l'établissement du projet initial. Il s'y ajoute que les cuisines telles que planifiées à l'origine ne correspondent plus aux besoins réels pour un Centre de Conférences d'une telle envergure.

Toutes ces dépenses supplémentaires ont été discutées et justifiées dans la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire en date du 5 décembre 2005 par le Ministre des Travaux publics et approuvées par la motion précitée.

A noter enfin que la réalisation d'une nouvelle 2e extension a également percé à jour la nécessité d'une délocalisation complète d'un central téléphonique de l'entreprise des Postes et Télécommunications, dont les coûts font désormais partie intégrante du budget alloué.

Le projet de loi relatif à la 2e extension reflète les besoins impératifs engendrés par les élargissements successifs de la dernière décennie. L'adaptation des infrastructures permettra aussi d'assurer la continuité des réunions du Conseil des Ministres à Luxembourg lorsque les actuels candidats à l'adhésion et d'autres Etats, notamment en Europe du Sud-Est, qui voient dans l'ancrage communautaire leur destinée politique auront rejoint l'Union européenne.

Au-delà de la mise à disposition du Centre de Conférences pour les sessions du Conseil UE en avril, juin et octobre, les nouvelles infrastructures seront exploitées et valorisées commercialement le reste de l'année par la société Luxembourg Congrès S.A.. En effet, cette société qui gère actuellement le hémicycle serait également chargée de la gestion des nouvelles parties du Centre de Conférences qui feront de ce centre un des plus beaux et prestigieux de l'Europe.

En mettant en exergue l'allure incomparable, le confort et les possibilités techniques offertes par le nouveau Centre ainsi que sa proximité d'infrastructures culturelles renommées, la société exploitante pourra développer une stratégie de marketing plus offensive et contribuer ainsi à faire de notre capitale un haut lieu pour la tenue de réunions et de conférences. Une convention entre l'Etat et Luxembourg Congrès S.A., dont l'actionnaire majoritaire est l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, réglera les conditions d'exploitation et les conditions financières.

2. Situation existante

Le Centre de Conférences est le fruit de plusieurs étapes successives de construction depuis le début des années 1960 et se compose:

du Centre de Conférences proprement dit pour la modernisation duquel une première phase de travaux est actuellement en cours. Il s'agit de la loi du 27 juillet 2001, votée avec un budget de 6.500.000.000 LUF, soit env. 161.000.000 EUR.

Dans ses grandes lignes, le programme de construction de cette 1ère extension est divisé en 3 phases:

La 1ère phase comprend:

- une salle de conférences permettant à 100 personnes de siéger en première rangée ainsi que son programme annexe, un foyer, une galerie devant les salles de conférences A, B, C, D et E existantes avec l'entrée principale, un restaurant Belvédère public et les infrastructures techniques.

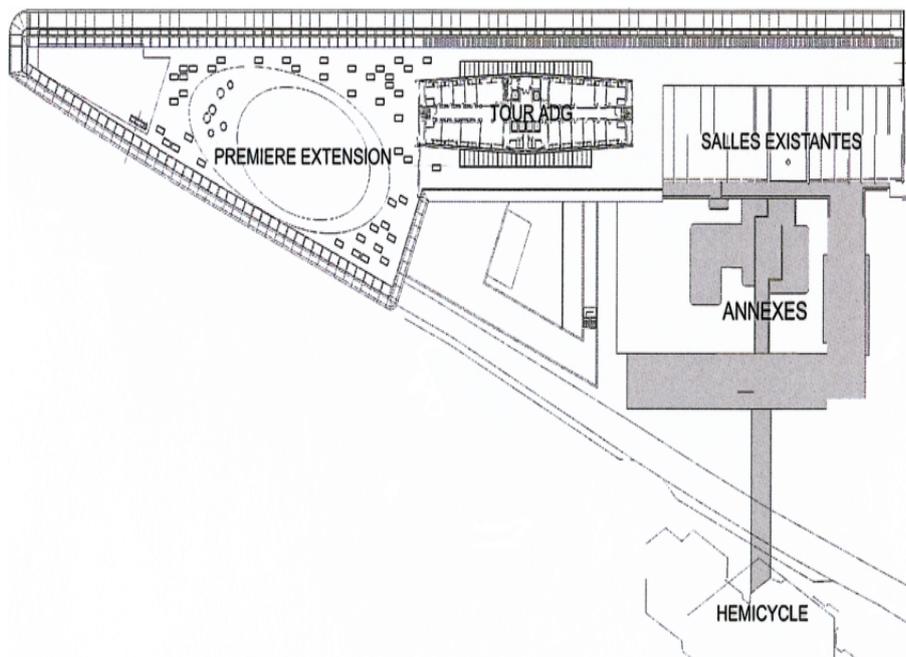
La 2e phase comprend:

- la cour d'honneur avec l'entrée VIP (Ministres) du Centre de Conférences, les salles de travail et de repos pour les interprètes, une salle à manger pour les ministres et une salle de banquets pour les dîners officiels des délégations et l'entrée autonome pour la Tour Alcide de Gasperi (AdG)
- des bureaux et salles de réunion pour les délégations, la Commission, la Présidence et le Secrétariat général, intégrés dans la Tour AdG
- des infrastructures techniques, logistiques et locaux auxiliaires
- une salle sécurisée (salle A existante), une salle d'écoute (salle B existante) et deux salles de réserve (salles existantes D et E)
- une salle de conférences Presse (salle C existante) qui sera rénovée et adaptée pour recevoir 400 journalistes dans le cadre du présent projet de loi.

La 3e phase comprend:

- la rénovation des annexes est et nord-est du bâtiment P & T, du „Bar Aquarium“ et du „Salon bleu“.

La 3e phase ne sera pas exécutée, étant donné les besoins croissants des installations pour les Conseils des Ministres en vue des élargissements de l'Union européenne et les adaptations y afférentes. Les annexes et la passerelle seront démolies dans le cadre de la 2e extension du Centre de Conférences qui est l'objet du présent projet de loi pour laisser la place au nouveau Centre de Presse.



II. EXPOSE TECHNIQUE

1. Concept urbanistique

Contexte urbanistique:

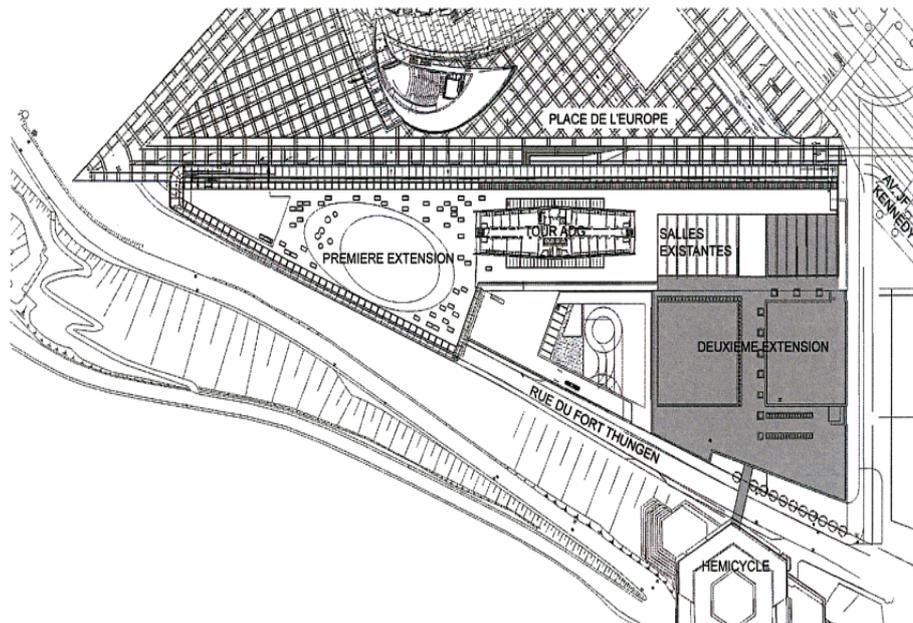
La fixation définitive en 1992 des lieux d'implantation des institutions européennes à Bruxelles, Strasbourg et Luxembourg a permis au Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau de Kirchberg d'envisager le regroupement des institutions européennes basées à Luxembourg dans les quartiers européens Nord et Sud conformément aux orientations urbanistiques mises en oeuvre à partir des années 1990.

Le renforcement de l'identité du quartier européen Sud passait par le réaménagement de la Place de l'Europe qui accueille, autour de la Salle philharmonique, le Centre de Conférences ainsi que les Tours A et B de la Porte de l'Europe.

L'option globaliste retenue pour la 1ère phase et proposant l'unification des différentes parties du Centre de Conférences en un seul bâtiment contribue d'une manière déterminante au respect du concept original qui prônait la mise en évidence de la salle de concert, lui accordant la prédominance par son implantation, le corollaire étant une certaine neutralisation des bâtiments périphériques.

Le présent projet de loi de la 2e extension du Centre de Conférences, de par sa situation au croisement de la rue Fort Thüngen et de la nouvelle voie reliant celle-ci à l'avenue J. F. Kennedy, renforce la cohésion de l'ensemble en reliant les phases 1 et 2 et participe ainsi au concept général urbanistique.

Dans le cadre de l'aménagement des voiries aux abords de la Place de l'Europe, la nouvelle voie de circulation à sens unique depuis l'avenue J. F. Kennedy vers la rue Fort Thüngen facilitera l'accès des piétons au Centre de Presse depuis la Place de l'Europe.



2. Concept architectural

2.1. Volumétrie

D'aspect massif et compact, le projet met en scène deux éléments majeurs que sont le Centre de Presse et la 2e grande salle de conférences.

Les volumes constituant le Centre de Presse s'agencent en suivant la pente naturelle du terrain pour relier les différentes phases du projet et participent ainsi à la cohésion d'ensemble.

Le volume isolé de la salle de conférences, traité de manière identique tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment, s'imbrique quant à lui dans le socle formé par le Centre de Presse et souligne ainsi la fonction de pivot jouée par la salle autour duquel s'articulent les phases du projet.

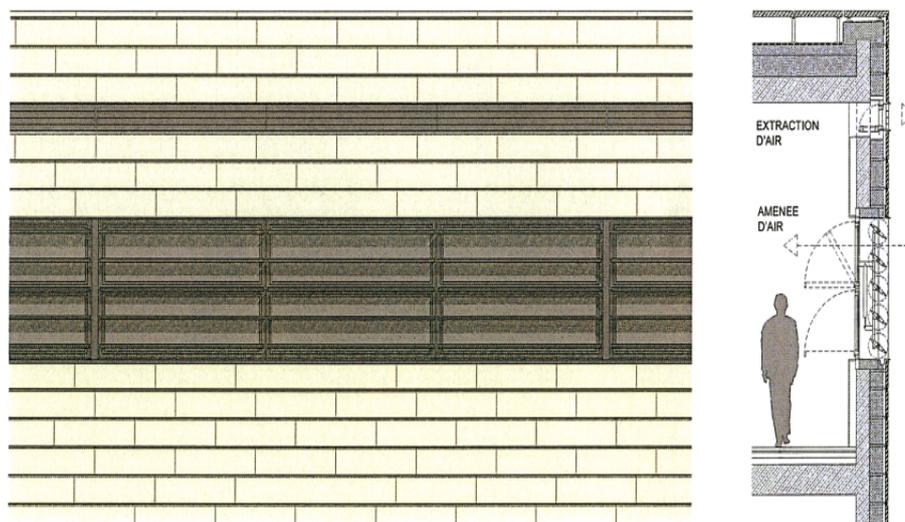


2.2. Façades

Les façades du Centre de Presse sont étudiées en relation directe avec un concept énergétique optimisé. Elles sont revêtues d'un parement en pierre calcaire de teinte beige identique à celle utilisée pour les façades de la première extension du Centre de Conférences. Les toitures, cinquième façade du bâtiment, sont également revêtues d'un dallage en pierre de même nature.

L'optimisation du confort tout en minimisant les consommations énergétiques étant un enjeu majeur du projet, des moyens importants ont été mis en oeuvre pour atteindre cet objectif. L'isolation des façades a été particulièrement soignée, elle se composera d'un matelas de laine de roche d'une épaisseur de 20 centimètres ventilé naturellement. Les toitures seront quant à elles isolées par des panneaux de laine de roche d'une épaisseur minimale de 25 centimètres. L'efficacité de la protection solaire est garantie en protégeant les baies vitrées par des pare-soleil fixes et orientables en aluminium et en favorisant au maximum des allèges massives. Ces mesures ont été associées à l'utilisation du concept de refroidissement nocturne par ventilation naturelle. De cette façon, pendant les mois d'été, le confort thermique sera optimal pendant la journée. Pour concrétiser ce concept, des grilles de ventilation motorisées ont été créées en façades pour réaliser l'extraction d'air. L'amenée d'air est quant à elle obtenue grâce aux fenêtres ouvrantes motorisées.

Les façades et la toiture de la salle de conférences seront revêtues d'un parement en acier pour créer un contraste avec l'aspect massif des façades en pierre du Centre de Presse et accentuer ainsi le caractère singulier de la salle. Par souci de cohérence, le volume de la grande salle située à l'intérieur du foyer principal sera habillé de manière identique.



2.3. Revêtements intérieurs

Les matériaux retenus pour le foyer de la salle de conférences, prolongement du foyer principal de la première extension, seront semblables à ceux choisis pour celui-ci. Les revêtements muraux et de sol seront réalisés en pierre de nature identique à celle des parements de façades. Les faux plafonds seront constitués de plaques de plâtre acoustiques revêtues d'un enduit lisse.

La salle de conférences sera totalement revêtue de bois. Les habillages muraux courbes et le faux plafond en forme de dôme seront composés de panneaux acoustiques en bois micro perforé. Le sol sera couvert d'un parquet massif d'essence identique à celle choisie pour les murs et le plafond.

Le Centre de Presse se subdivise en zones de travail regroupant la salle de travail de presse, les salles de briefing, les cabines de montage et la salle de conférences de presse d'une part, et en zones de circulation regroupant les couloirs, les escaliers et les foyers d'autre part. Dans leur majorité, les sols des zones de travail seront revêtus de tapis. Le cloisonnement de ces locaux sera réalisé en plaques de plâtre. Ces matériaux ont été choisis pour assurer un confort acoustique optimal. Le traitement des plafonds a été étudié pour permettre aux dalles de contribuer à l'inertie thermique du bâtiment, condition sine qua non au bon fonctionnement du concept de refroidissement nocturne. Dans la majorité des locaux, la finition des dalles sera brute. Pour certaines fonctions particulières, l'emploi de faux plafonds acoustiques en plaques de plâtre composés d'une maille alternant les pleins et les vides a été retenu.

Dans les zones de restauration, la pierre et le bois dialoguent tant au sol que sur les murs. Ici encore, le respect du concept de refroidissement nocturne impose l'utilisation de faux plafonds alternant les pleins et les vides.

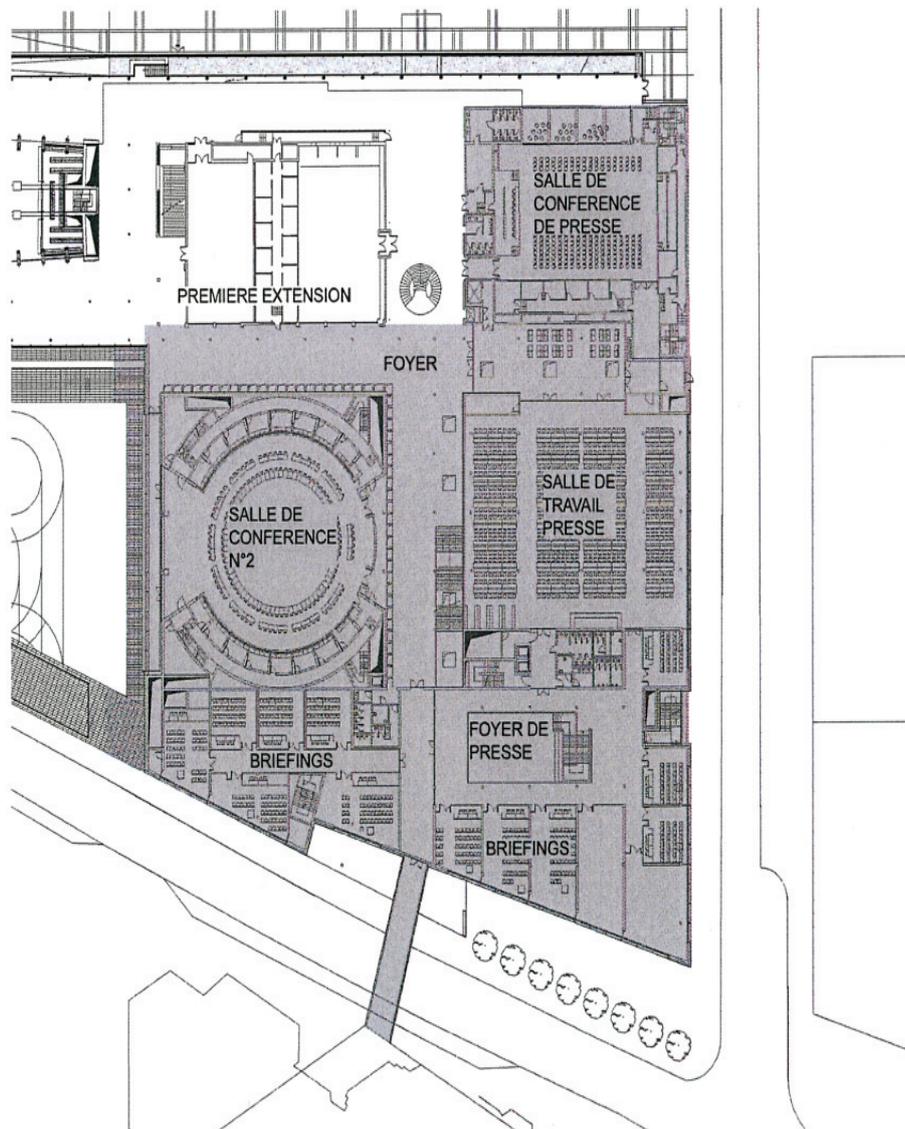
3. Concept fonctionnel

La vocation première du Centre de Conférences est de couvrir les besoins du Conseil de l'Union européenne qui siège à Luxembourg durant trois mois par année.

S'agissant d'événements politiques importants, ceux-ci sont couverts par la presse internationale. Le nombre de journalistes varie selon l'importance des événements et peut atteindre 500 personnes. D'une manière générale, le nombre de journalistes présents s'élève en moyenne à 300.

Pour garantir de bonnes conditions de travail aux différents organes de presse nationaux et internationaux, une salle de conférences de presse (salle C existante) en relation directe avec la deuxième

grande salle de conférences et 30 salles de briefing seront mises à disposition. Ces fonctions s'articulent autour de la salle de travail de presse, charnière centrale du Centre de Presse.



Ces infrastructures réservées à la presse s'organisent autour d'un foyer s'implantant sur deux niveaux. A partir de celui-ci, une passerelle couverte garantira l'accès à l'hémicycle.

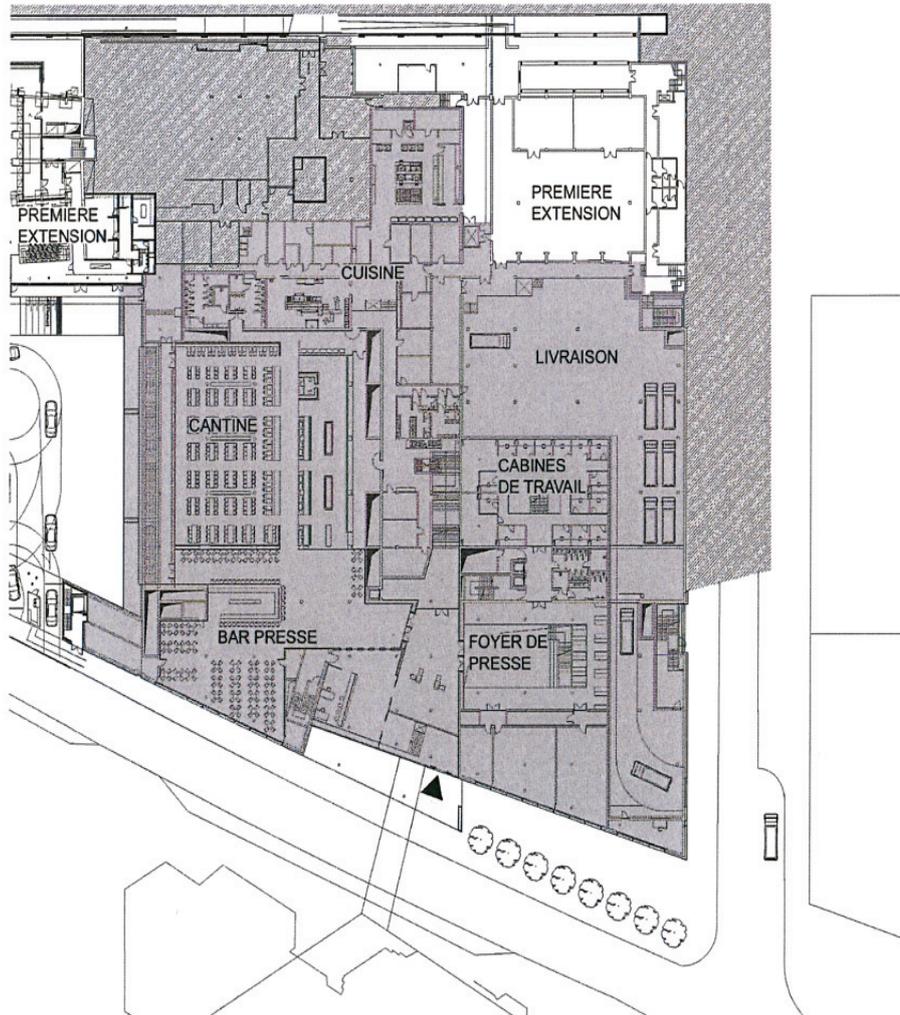
44 cabines de montage situées en liaison directe avec le foyer complètent ces installations.

La deuxième grande salle de conférences, point d'orgue du projet, est quant à elle bordée par un foyer prolongeant le foyer principal projeté dans la première phase.

Les fonctions de restauration pour les représentants de la presse et les délégués se présentent sous forme d'une cantine et d'une cafétéria accessibles depuis le foyer principal et le foyer de la presse. Ces établissements ne seront pas accessibles au public lors des sessions du Conseil des Ministres.

Cette distribution regroupant les différentes fonctions en entités cohérentes et autonomes permettra une séparation nette entre les espaces de conférence exigeant un degré de sécurité élevé et les espaces réservés à la presse en limitant les points de contact au strict minimum. La sécurité en générale étant un point très important pour les responsables des Conseils, ce qui a infligé des séparations et adaptations draconiennes au projet et notamment aussi la nécessité d'adapter l'entrée principale de la Tour AdG avec une entrée autonome pour les étages supérieurs de la Tour.

L'entrée du Centre de Presse est située le long de la rue Fort Thüngen. Elle regroupe la zone d'accréditation où l'identité des personnes pénétrant dans le Centre de Presse est vérifiée et les portiques de sécurité.



4. Assainissement et démolitions des annexes existantes

La construction du Centre de Presse sera précédée par une phase d'assainissement et de démolitions importante des annexes existantes.

4.1. Assainissement

L'assainissement des annexes avant la démolition comprend essentiellement les matières amiantées, utilisées lors de la construction dans les années 1980. Toutes les parties des annexes sont concernées, et notamment pour la partie existante (salles A, B, C, D, E) du Centre de Conférences il s'agit d'assainir les matières amiantées qui sont localisées dans:

- l'habillage des sous-poutres de la salle C (panneau armé de fibres de silicate de calcium)
- les clapets coupe-feu
- les tuyaux de ventilation et les chemins de câbles sous forme de plaques
- les faux plafonds, dans les cloisons ainsi qu' autour des canalisations et tuyaux sous forme de matelas isolants en fibres minérales artificielles.

Dans l'annexe des P & T les matières amiantées sont localisées dans:

- les faux plafonds, dans les cloisons ainsi qu' autour des canalisations et tuyaux sous forme de matelas isolants en fibres minérales artificielles
- les panneaux d'habillage des façades et les joints
- certains matériaux de construction présents ponctuellement.

Dans l'annexe Nord les matières amiantées sont localisées dans:

- les plénums et faux plafonds
- les faux plafonds, dans les cloisons ainsi qu' autour des canalisations et tuyaux sous forme de matelas isolants en fibres minérales artificielles
- les panneaux d'habillage des façades et les joints.

Dans l'annexe Est les matières amiantées sont localisées dans:

- l'enrobage des tuyaux de ventilation ainsi que les portes coulissantes coupe-feu
- les faux plafonds, dans les cloisons ainsi qu' autour des canalisations et tuyaux sous forme de matelas isolants en fibres minérales artificielles
- les panneaux d'habillage des façades et les joints.

Dans le „Salon Bleu“ et la „Passerelle“ les matières amiantées sont localisées dans:

- les panneaux d'habillage des toitures
- les panneaux d'habillage des façades en asbeste ciment
- les faux plafonds, dans les cloisons ainsi qu' autour des canalisations et tuyaux sous forme de matelas isolants en fibres minérales artificielles.

Avant la démolition des bâtiments, les matières amiantées seront évacuées dans les conditions répondant aux normes de sécurité.

4.2. Démolitions

Le projet comprend une importante phase de démolition. Elle consistera en la démolition complète des annexes Nord avec les infrastructures des P & T, Est, Sud et du „Salon Bleu“. Est comprise également la démolition partielle de la galerie à l'arrière des salles de conférences existantes (salles A, B, C, D, E).

La démolition représente un volume approximatif de 47.200 m³ pour une surface de 13.400 m².

Les travaux d'assainissement et de démolitions devront se faire en coordination soutenue avec la délocalisation du central téléphonique des P & T, prévu d'être transféré dans la phase 2 de la 1ère extension (cour d'honneur), travaux en cours momentanément.

Un phasage des travaux d'assainissement et de démolitions des annexes est considéré dans ce projet de loi, pour garantir le déménagement des infrastructures des P & T.

5. Concept constructif

5.1. Hypothèses de charges

Les hypothèses de charges prises en compte sont les suivantes:

charges permanentes:	chape et revêtements 15 cm:	3,00 kN/m ²
	cloisons:	1,50 kN/m ²
charges d'exploitation:	circulation piétons:	3,50 kN/m ²
	circulation camions de livraison:	16,50 kN/m ²
	autres:	5,00 kN/m ²
charges climatiques:	neige:	1,00 kN/m ²
	vent:	0,50 à 0,80 kN/m ²

5.2. Structure constructive

Une étude géotechnique permettra de réaliser une étude plus poussée des diverses fondations. Les études réalisées dans cette zone dans le passé nous indiquent cependant la présence certaine de roche. La structure en béton armé du bâtiment présentera une résistance au feu de 90 minutes (F90).

Le niveau -3 sera principalement occupé par les installations techniques. Le niveau fini est situé à 313.15, ce niveau présente donc une hauteur de 6.80 m. Il n'occupe pas l'ensemble de la surface.

Le système de fondations à ce niveau devra reposer directement sur la roche, les essais de sol devront néanmoins le confirmer. La dalle reposera sur un ensemble de piliers de dimensions importantes, vu la hauteur du volume de ce niveau, et sur des voiles en béton armé d'épaisseur 30 à 40 cm. Elle présente une épaisseur de 35 à 40 cm.

Le bassin de rétention est prévu sous le -3 et doit servir d'alimentation en air frais pour les installations techniques. Une paroi berlinoise sera réalisée partiellement en périphérie pour le soutien des salles de conférences existantes et lorsque le terrassement est proche de la voirie.

Le niveau -2 comprendra entre autres la cantine, le bar et le foyer presse, l'accès pour livraisons en camion et l'entrée. Le niveau fini est situé principalement à 320.50, ce niveau présente donc une hauteur de 5.50 m.

La dalle (qui varie de 25 à 35 cm) reposera sur un ensemble de piliers et de poutres, mais aussi des voiles en béton armé d'épaisseur principalement de 30 cm ou 20 cm pour les cages d'escalier. Elle est caractérisée sous la salle de conférences par des sous-poutres très importantes nécessaires pour la répartition des charges de la deuxième grande salle de conférences sur les colonnes du -2.

Une partie des piliers reposeront sur des fondations et non sur le -3, puisque le -3 n'occupe pas l'ensemble de la surface. Un mur de soutènement est prévu le long de la rue en axe S13, puisque ce niveau sera partiellement enterré de ce côté.

Le niveau -1 est un niveau intermédiaire sur le -2 limité entre P4 et P7, S8a et S11 et présentera des cabines de travail. Le niveau fini est situé à 323.20, ce niveau présente donc une hauteur de 2.80 m environ.

La dalle sur -1 de 22 cm reposera sur une série de petits piliers (24 x 24 cm) reposant directement sur le sol de fondations ou sur le niveau -3.

Le niveau 0 comprendra entre autres la deuxième grande salle de conférences, la salle de travail de presse et quelques salles de briefing. Le niveau fini est situé à 326,00, ce niveau présente une hauteur de 4,50 m ou de 5,50 m suivant l'endroit. La salle de conférences présente une hauteur plus importante, puisqu'il n'y a pas de dalle au +1.

La dalle sur 0 reposera sur un ensemble de piliers et de poutres mais aussi des voiles en béton armé d'épaisseur principalement de 30 cm. Dans la salle de conférences, d'importantes colonnes de 1.60 m délimitent les cabines de la salle et soutiennent la poutre circulaire de la toiture.

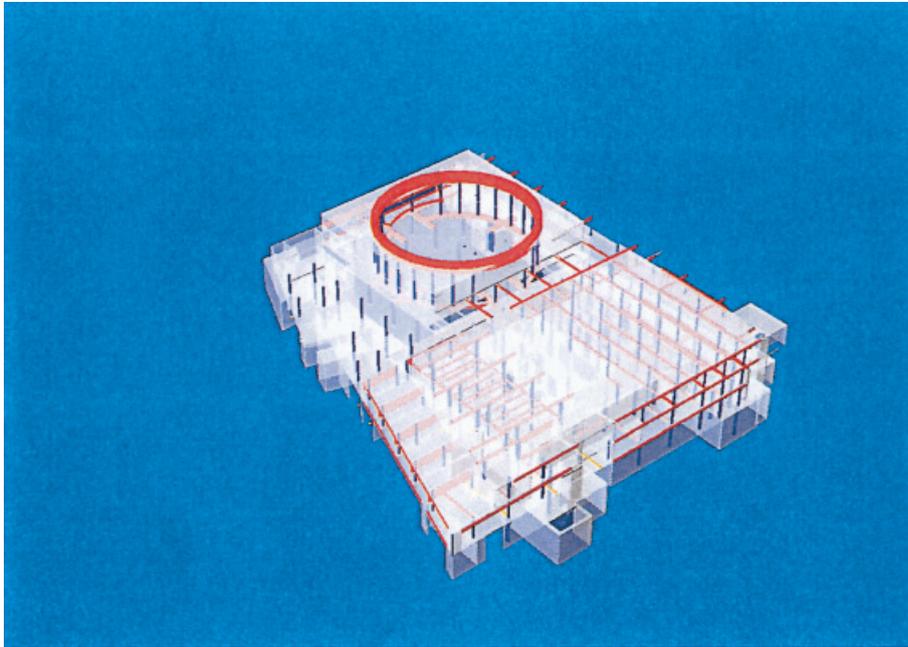
Le niveau +1 présentera un vide au niveau de la salle de conférences. Dans la zone S8-S13, il renfermera les autres salles de briefing. Une éventuelle extension entre P7-R14 et S8-S13 est envisagée et pourra être construite plus tard. Le système inférieur y est préparé.

La dalle sur +1 (25 à 30 cm) est un système dalle – sous-poutres reposant sur le même système porteur qu'aux étages inférieurs.

La couverture de la salle de conférences sera réalisée grâce à un maillage carré de poutrelles H cintrées reposant à leurs extrémités sur une grande poutre circulaire de dimensions importantes. Il a d'ores et déjà été prévu dans le budget définitif la possibilité d'utiliser la méthode de la précontrainte afin de limiter les risques de fissuration et de déformation de cette poutre. Cette poutre circulaire reposera sur l'ensemble des colonnes délimitant les cabines d'interprètes, qui elles-mêmes reposeront sur la poutre circulaire du niveau 0.

5.3. Représentation 3D

Les calculs statiques ont été réalisés avec le programme MB-AEC. Une partie du bâtiment a nécessité une modélisation en 3D pour en étudier les grands principes constructifs.



6. Concept technique

6.1. Installations électriques

6.1.1. Installations électriques moyenne tension

Le bâtiment sera alimenté à partir d'un nouveau poste moyenne tension interne relié au poste de tête situé au sous-sol 2 du bâtiment Tour AdG.

La station moyenne tension se composera comme suit:

- distribution moyenne tension
- transformateurs
- distribution basse tension.

Seront alimentés à partir de ce poste, les salles existantes A, B, C, D et E, ainsi que l'ensemble des surfaces du nouveau projet.

6.1.2. Installations d'alimentation de secours

En cas de panne du réseau moyenne tension, un groupe électrogène de secours servira à alimenter toutes les installations de sécurité et les principales installations de confort.

L'ensemble des équipements électroniques sensibles et informatiques (serveurs) sera alimenté par une installation d'alimentation statique sans coupure (No-Break) d'une autonomie de 15 minutes.

6.1.3. Installations électriques basse tension

Tableaux basse tension

Le tableau principal basse tension sera divisé en deux parties, l'une normale et l'autre secourue par le groupe électrogène de secours.

Des tableaux secondaires répartis dans le bâtiment serviront à la distribution de l'énergie électrique vers tous les consommateurs (éclairage, prises de courant, etc.). Tous les câbles mis en oeuvre seront sans halogénures.

Installation d'un système de commande centralisé de l'éclairage

L'installation d'un système instabus EIB permettra les commandes centralisées préprogrammées et manuelles de l'ensemble de l'éclairage ainsi que la signalisation des états de l'éclairage.

Appareillage électrique

Tous les éléments seront placés en nombre suffisant et aux endroits appropriés.

Eclairage

Chaque zone du bâtiment sera équipée d'un éclairage correspondant aux besoins et au concept architectural. Dans la plupart des cas, seront utilisés des tubes fluorescents et des lampes à décharge avec ballast électronique pour garantir des consommations électriques faibles.

Pour les zones de bureaux et salles de briefing, des capteurs de luminosité seront placés dans les lieux avec lumière naturelle afin de limiter la consommation tout en préservant le niveau d'éclairement voulu.

L'éclairage de sécurité sera réalisé à l'aide de pictogramme et de luminaires alimentés par le groupe de secours.

6.1.4. *Installations électriques courant faible*

Installation d'alarme d'incendie

Le bâtiment sera équipé d'une installation d'alarme incendie intégrale.

La transmission des signaux d'alarme dans le bâtiment se fera soit à l'aide des:

- sirènes réparties dans le bâtiment
- gyrophares dans les locaux bruyants
- haut-parleurs faisant partie de l'installation de transmission de messages.

Un central local gèrera les différentes informations provenant des détecteurs et transmettra les alarmes au poste central de sécurité. Les centrales de détection incendie de la 1ère extension et cette nouvelle centrale communiqueront entre elles.

Installation téléphonique et informatique

Un réseau structuré sera implanté à travers le bâtiment. Les différents serveurs et le central téléphonique existant y seront raccordés. Le réseau permettra le branchement de PC, d'imprimantes, de téléphones IP, d'antennes wifi, etc. Pour le foyer presse, un système de réseau informatique sans fil est prévu.

Contrôle d'accès, sécurité intrusion et surveillance vidéo

Ces installations seront basées sur le concept de sécurité. Le bâtiment a été divisé en 5 zones: zones communes, zones ministres, zones presse, zones techniques, escaliers d'évacuation. Les passages d'une zone à l'autre seront protégés par lecteurs de carte avec code. De même, des caméras surveilleront les accès aux bâtiments et les points de contrôle. Un enregistrement numérique des images de chaque caméra est également prévu.

Interphonie

Une installation est prévue dans les salles entre la régie, les cabines et la salle.

Un vidéoparlophone est également prévu aux accès extérieurs contrôlés par lecteur de badge et aux accès livraisons, en liaison avec le poste central de sécurité, la loge gardien ou le bureau du responsable de la cuisine.

Distribution de l'heure

La distribution de l'heure est prévue dans la salle de conférences avec possibilité de chronométrage pour limiter les temps de parole. Elle est également prévue dans la salle de travail de presse et dans la salle de presse.

Antenne collective

Les points de raccordements pour la distribution des signaux TV sont prévus dans les bureaux de la Présidence, des délégations, du Secrétariat général, de la Commission, mais aussi dans les salles d'écoute, les cabines de travail de la presse, le foyer presse, les salles de réunion, de briefing.

Système d'interprétation

L'interprétation (traduction simultanée) concerne la deuxième grande salle de conférences et la salle de conférences de presse (salle C).

La deuxième grande salle de conférences sera composée de deux rangées de 74 et 78 places et de 28 cabines d'interprétation. Afin d'assurer un maximum de flexibilité, un système de diffusion infra-rouge pour 500 participants sera également prévu pour une utilisation de l'exploitant privé.

La salle de conférences de presse (salle C) sera composée de 400 places pour les journalistes et de 5 cabines d'interprétation.

Installation de transmission de messages

L'installation servira à la transmission de messages d'alarme parlés (par micro) et préenregistrés, de signaux d'alarme et pourra également être utilisée pour la diffusion de messages d'appel. L'installation sera conforme à la norme IEC 60849 „Système électro-acoustique pour service de secours“.

Installations multimédia

Les installations multimédia se composent de:

- bornes d'informations
- la signalétique dynamique qui comprendra des écrans plasma ou LCD placés aux endroits stratégiques afin de diffuser des images fixes ou de la vidéo. Au total, 35 écrans seront répartis dans le bâtiment
- installation vidéo interne

Des caméras vidéo automatisées seront réparties dans la deuxième grande salle de conférences et dans la salle de conférences de presse (salle C). Les images des caméras pourront être diffusées sur les écrans géants en salle, les écrans LCD répartis dans le mobilier de la première rangée et les cabines d'interprétation. Les images d'une salle pourront également être transmises aux autres salles.

- streaming et enregistrement numérique

Les débats seront également transmis via streaming sur le réseau informatique et pourront être accessibles à toutes personnes autorisées. L'ensemble des images pourra également être stocké et consulté en différé via un serveur d'enregistrement numérique.

- vidéoconférence

Il sera possible d'effectuer des vidéoconférences à partir de la salle de conférences.

- réseau de distribution audio/vidéo

Un réseau de câblage (coaxial et triaxial) reliera des boîtiers de branchement en salle et un rack „SNG – camion de retransmission satellite“.

6.2. Ascenseurs et moyens de levage

Le bâtiment sera équipé de 3 ascenseurs de 630 kg:

- Simplex „foyer délégués“: du sous-sol au rez-de-chaussée
- Duplex „presse“: les 2 ascenseurs desserviront les niveaux du sous-sol à l'étage 1.

Le bâtiment sera également équipé de 5 plates-formes élévatrices c.-à-d. 2 pour les personnes à mobilité réduite et 3 pour les marchandises:

- les plates-formes élévatrices pour handicapés seront situées à l'entrée délégués – presse et à l'accès cour honneur
- les plates-formes élévatrices pour marchandises se trouveront dans le local déchets, au quai de livraison et dans la cuisine.

6.3. Installations thermiques et de ventilation

L'objectif du concept énergétique est de permettre d'atteindre une consommation en énergie raisonnablement basse. Il s'agit de réaliser une enveloppe du bâtiment de haute qualité et une mise en oeuvre d'un minimum nécessaire d'installations techniques afin de garantir que le bâtiment soit facilement gérable par ses utilisateurs.

Les valeurs d'isolation thermique projetées sont **0,15 W/m²K** pour la toiture **1,1 W/m²K** pour les fenêtres (châssis compris) afin d'arriver à un **U moyen** de **0,32 W/m²K**.

Le système de chauffage sera adapté à ce concept et comportera plusieurs radiateurs par local exposé en façade.

Le refroidissement nocturne à ventilation naturelle par le biais des ouvertures motorisées fonctionnera comme suit:

- le refroidissement de l'inertie thermique sera assuré individuellement pour chaque local de manière centralisée via régulateurs programmables
- en cas de pluie, les éléments motorisés seront fermés automatiquement
- au cours de la journée, lors de l'occupation des locaux, les utilisateurs auront également la possibilité de commander l'ouverture de ces éléments.

Tous les groupes de ventilation, à l'exception des hottes de cuisine, seront équipés de récupérateurs de chaleur.

L'immeuble sera équipé d'un système de gestion technique centralisé (GTC) efficace permettant une exploitation économique.

6.3.1. Installations de chauffage

Les coefficients de transmission thermique de la construction pour le calcul du „U-moyen“ seront très performants pour les murs extérieurs, les toitures et les vitrages avec châssis.

Il est prévu d'atteindre un coefficient de transmission énergétique (Gesamtenergiedurchlassgrad) de l'ordre de **g = 0,12** pour l'ensemble des vitrages et stores extérieurs.

Les calculs de dimensionnement de la production de chauffage sont basés sur la DIN 4701. Le besoin en énergie calorifique est de 840 kW en tenant compte de divers facteurs de simultanéité.

Les principaux consommateurs d'énergie calorifiques sont:

- | | |
|---|--------------------|
| • les corps de chauffe: | 230 kW |
| • les installations de climatisation: | 595 kW |
| • la production d'eau chaude sanitaire: | 160 kW |
| • salles de conférences: | convecteurs de sol |
| • restaurant et bar: | convecteur de sol |
| • bureaux et briefing: | radiateurs |
| • halls et corridors: | radiateurs |
| • foyer au niveau 0: | chauffage au sol |

Le besoin théorique spécifique en énergie calorifique ne devrait pas dépasser les **40 kWh/m²*a** de la superficie brute chauffée.

L'énergie calorifique sera apportée par le réseau chauffage urbain depuis la centrale de cogénération du Kirchberg dans l'immeuble.

6.3.2. Ventilation et climatisation

Différentes zones du bâtiment sont à grande occupation par des personnes et du matériel informatique ou autre demandant une ventilation et/ou une climatisation adaptée(s) afin de garantir un confort adapté.

Un système de ventilation d'air est prévu pour les locaux sanitaires.

Un système de climatisation d'air est prévu pour les endroits suivants:

- foyer et foyer presse
- bar et cantine
- salle de travail presse
- cabines de travail presse
- salles de conférences
- cabines interprètes
- briefing.

Les installations de ventilation et de climatisation seront munies de dispositifs de récupération de chaleur sur tous les équipements d'air pulsé et d'échappement combinés, le but étant de réaliser un taux de récupération de chaleur supérieur à 80%. Les groupes de traitement d'air seront en mesure de déshumidifier et de refroidir la totalité du débit d'air hygiénique.

Les installations de traitement d'air respecteront les niveaux sonores appropriés à l'intérieur et à l'extérieur de l'immeuble.

Les installations de ventilation et de climatisation exigent suivant le calcul des charges frigorifiques une puissance de 650 kW en tenant compte de divers facteurs de simultanités.

Les principaux consommateurs d'énergie frigorifique seront les installations de climatisation.

Le besoin théorique spécifique en énergie frigorifique ne devrait pas dépasser les **35 kWh/m²*a** de la superficie brute traitée.

L'énergie frigorifique sera apportée par le réseau de froid urbain depuis la centrale de froid du quartier sud du Kirchberg dans l'immeuble.

6.4. Installations sanitaires

Les armatures permettront une utilisation rationnelle de l'eau potable.

La production d'eau chaude pour la cuisine, le bar et la cantine est prévue de manière centralisée. Tous les moyens nécessaires contre le risque de prolifération de légionnelles seront mis en oeuvre.

6.5. Evacuation des eaux usées

Les eaux usées de la cuisine passeront par un séparateur de graisse avec capteur de dépôts avant de se déverser dans la canalisation publique.

Les eaux usées venant de l'aire de chargement/déchargement passeront par un séparateur d'hydrocarbure et seront ensuite pompées dans la canalisation publique.

Les eaux pluviales seront directement évacuées dans la canalisation publique sans récupération.

6.6. Protection contre l'incendie

Le système adopté sera composé d'un réseau de sprinkler. Ce réseau sera global pour le Centre de Conférences entier et pas seulement pour la 2e extension du présent projet de loi.

Au respect des prescriptions ITM, des extincteurs seront répartis sur le bâtiment en plus de ceux équipant les postes RIA.

6.7. Energies renouvelables

Un refroidissement naturel nocturne est prévu pour les salles ayant un mur extérieur avec baie vitrée. Il sera réalisé à travers des ouvertures motorisées dans la façade commandées d'une manière centralisée.

7. Programme de construction

Le programme de construction de la 2e extension du Centre de Conférences est complété par la régularisation du Centre de Conférences provisoire dans les halls 4 et 5 de LUXEXPO (2003) et les adaptations du programme de construction demandées par les Conseils des Ministres entre 2003 et 2005.

7.1. 2e extension

Le programme de construction de la 2e extension du Centre de Conférences s'articule autour des deux pôles principaux que sont la deuxième grande salle de conférences et les nouvelles infrastructures réservées à la presse.

La deuxième grande salle de conférences servira de cadre à des réunions auxquelles participeront, sous la conduite de la Présidence, les délégations des Etats membres, la Commission et le Secrétariat général. Elle est destinée à des délibérations qui se dérouleront autour d'une table centrale où 74 personnes siègent en première rangée et 78 personnes en deuxième rangée. Elle sera équipée d'une installation d'interprétation simultanée dans les langues officielles de l'Union européenne.

Le Centre de Presse, jouxtant le Centre de Conférences, permettra d'accueillir les représentants de la presse écrite et filmée.

A part la deuxième grande salle de conférences, le programme du Centre de Presse comprendra:

- une salle de réunion sécurisée (salle A existante), une salle d'écoute (salle B existante) et deux salles de réserve (salles existantes D et E) faisant partie du programme de la 1ère extension du Centre de Conférences
- une salle de conférences de presse d'une capacité de 400 personnes destinée aux conférences de presse du Conseil, à celles de la Commission, du Parlement européen ainsi qu'à celles du Secrétariat général du Conseil (salle C)
- une salle de travail de presse d'une capacité de 400 personnes. (Possibilité d'extension à 500 personnes) permettant aux représentants de la presse écrite de rédiger leurs articles et de les envoyer à leurs journaux respectifs
- 30 salles de briefing permettant aux ministres et porte-parole des délégations d'informer la presse du déroulement des débats
- des cabines de montage permettant aux journalistes de préparer leurs reportages audio et vidéo.

Le programme complémentaire du Centre de Presse comprendra:

- un foyer où les journalistes attendent les événements et s'échangent les informations
- une cantine/restaurant ayant une capacité de 270 personnes avec la possibilité de servir 540 menus et un bar permettant d'accueillir 180 personnes pour 360 menus snacks
- une cuisine de production avec surface Free Flow.

Cuisine et cantine/restaurant

La cuisine est conçue pour:

- la restauration des journalistes et délégués dans le restaurant adossé (540 menus et 360 menus snacks)
- la livraison vers l'hémicycle (~400 menus)
- la livraison et l'approvisionnement de la cuisine des ministres près des locaux cérémonies pour assurer le service dans la grande salle de conférences ovale de la 1ère extension, des locaux de cérémonies et du restaurant des accompagnateurs des ministres, donc ~300 menus et jusqu'à 800 menus snacks.

En ce qui concerne l'approvisionnement de la grande salle de conférences ovale de la 1ère extension, des locaux de cérémonies et du restaurant des accompagnateurs des ministres, les composants du menu seront uniquement préparés, voire confectionnés dans la cuisine du présent projet de loi.

Ce programme sera complété par les infrastructures techniques et logistiques nécessaires au bon fonctionnement du Centre de Conférences et du Centre de Presse, à savoir des bureaux de personnels, des locaux techniques, des dépôts, etc.

7.2. Adaptations du programme de la 1ère extension (voir plan No 9)

Le programme des besoins du Conseil des Ministres a subi entre 2003 et 2005 plusieurs adaptations nécessaires au bon fonctionnement du site global, ce qui est notamment aussi la raison de ce projet de loi.

Les adaptations mentionnées ont toutes été analysées et validées par les autorités compétentes, et approuvées dans une motion de la Chambre des Députés en date du 1er février 2006.

Il s'agit en occurrence de:

- la construction d'un espace cérémonies (salle de repas des accompagnateurs des Ministres)
- l'agrandissement de la salle à manger des Ministres
- la construction d'une entrée autonome pour les locataires des étages supérieurs de la Tour AdG
- mobilier adapté dû à l'agrandissement de l'Union européenne
- mobilier pour l'exploitant
- la construction de deux monte-charges supplémentaires pour desservir le foyer et la grande salle ovale
- l'assainissement amiante de la Tour AdG
- les modifications de la cuisine des Ministres
- la délocalisation du central téléphonique des P&T.

7.3. Centre de Conférences provisoire dans les halls 4 et 5 de LUXEXPO (voir plan No 10)

Le programme du Centre de Conférences provisoire dans LUXEPO est sensiblement identique au programme de la 2e extension étant donné que ledit Centre a servi de base pour les adaptations demandées par le Conseil en juillet 2003.

Il comprend notamment:

- une grande salle de conférences pour 100 personnes en première rangée
- 28 cabines de traduction
- 2 plus petites salles de conférences
- 2 salles restaurant Ministres avec cabines d'interprétation
- toutes les infrastructures nécessaires pour la Presse comme une salle de travail, des salles de briefing, des cabines de montage et une salle de conférences presse
- un restaurant et un bar
- les bureaux pour chaque délégation
- tous autres locaux et bureaux nécessaires au bon fonctionnement du site.

Il est à noter que le présent projet de loi inclut les adaptations continues des besoins du Conseil des Ministres avec les extensions pour la Bulgarie et la Roumanie et les améliorations audiovisuels demandées début mars 2007 par le service Presse de Bruxelles. Un budget pour la remise en pristin état des halls 4 et 5 est également inclus.

8. Tableau récapitulatif des surfaces nettes

Salle de conférences

– salle de conférences No 2 (74 places en 1ère rangée)	:	800 m ²
– 28 cabines de traduction	:	250 m ²
– foyer	:	900 m ²
– locaux régie, aires d'entrées, dépôts	:	500 m ²

Infrastructures pour la presse

– salle de travail Presse	:	1.000 m ²
– 30 salles de briefing	:	1.600 m ²
– salle de conférences Presse (salle C)	:	580 m ²
– 30 cabines de travail et de montage TV	:	300 m ²
– bureaux Presse, SIP, Accréditation	:	500 m ²
– foyer Presse	:	500 m ²

Restauration

– cantine/restaurant	:	900 m ²
– cuisine avec zone Free Flow	:	700 m ²
– bar Presse	:	650 m ²

Infrastructures techniques et sanitaires

– sanitaires, vestiaires et stock	:	500 m ²
– logistique, aire de déchargement/chargement	:	700 m ²
– techniques	:	1.750 m ²

*

**DEVIS ESTIMATIF ET FICHE RECAPITULATIVE RELATIVE
AUX COÛTS DE CONSOMMATION ET D'ENTRETIEN ANNUELS**

**DEVIS ESTIMATIF
(indice 633.42/octobre 2006)**

A) 2e extension

Coût de construction		56.991.000 €
gros œuvre fermé	22.420.000 €	
installations techniques	20.806.000 €	
parachèvement	13.765.000 €	
Coût complémentaire		9.646.000 €
démolitions/assainissement	5.296.000 €	
alentours	428.000 €	
équipements mobiliers	1.669.000 €	
équipements spéciaux	1.398.000 €	
décors artistiques (1,5%)	855.000 €	
énergies renouvelables (1%)	inclus dans tech. et para.	
Frais divers		6.000.000 €
frais	2.000.000 €	
réserve	4.000.000 €	
Total hors TVA		72.637.000 €
TVA 15%	10.895.550 €	
Total TTC		83.532.550 €
Honoraires (15%)		10.895.550 €
TVA 15%		1.634.333 €
Total honoraires TTC		12.529.883 €
Total général A		96.062.433 €

B) Adaptations du programme de la 1ère extension

Coût de construction		16.958.000 €
espace cérémonies	3.010.000 €	
agrandissement salle à manger Ministres	1.333.000 €	
entrée autonome pour locataires Tour	1.375.000 €	
meublement adapté pour agrandissement UE	1.677.000 €	
meublement adapté pour exploitant	1.313.000 €	
monte-charges cuisine vers foyer	204.000 €	
assainissement amiante Tour ADG	810.000 €	
modification cuisine de distribution	1.532.000 €	
délocalisation central P & T	4.896.000 €	
réserve (5%)	808.000 €	
Total hors TVA		16.958.000 €
TVA 15%		2.543.700 €
Total TTC		19.501.700 €

Honoraires (15%)		2.543.700 €
TVA 15%		381.555 €
Total honoraires TTC		<u>2.925.255 €</u>
Total général B		22.426.955 €

C) Centre de Conférences provisoire LUXEXPO

Coût de construction	14.364.000 €	14.364.000 €
Coût complémentaire	2.325.000 €	2.325.000 €
Frais divers		
remise en pristin état LUXEXPO	1.750.000 €	1.750.000 €
adaptations audiovisuelles	1.130.000 €	1.130.000 €
réserve	300.000 €	300.000 €
Total hors TVA		19.869.000 €
TVA 15%		<u>2.980.350 €</u>
Total TTC		22.849.350 €
Total honoraires TTC		<u>2.160.000 €</u>
Total général C		25.009.350 €
Total général A – B – C		143.498.738 €

D) A déduire

3e phase de la loi du 24.7.2001;

LUF 825.240.000.– indice 534,95
 EUR 20.457.165.– indice 534,95
 EUR 24.222.782.– indice 633,42

		<u>-24.222.782 €</u>
Total général TTC:		119.275.956 €
Arrondi:		<u>119.300.000 €</u>

Volume bâti: **116.300 m³** coût/m³: **490 €/m³**
 Surface brute: **23.200 m²** coût/m²: **2.460 €/m²**

*

**FICHE RECAPITULATIVE RELATIVE AUX COUTS DE CONSOMMATION
ET D'ENTRETIENS ANNUELS**

**(selon l'art. 79 du chap. 17 de la loi du 8 juin 1999 portant A) sur le budget,
la comptabilité et la trésorerie de l'Etat)**

en euros TTC

Frais de consommation		833.200 €
Energie calorifique		75.000 €
Consommation	40.000 €	
Prime de puissance	35.000 €	
Energie frigorifique		155.000 €
Consommation	55.000 €	
Prime de puissance	100.000 €	
Electricité		590.000 €
Eau/Canalisations		13.200 €
Frais d'entretien courant et de maintenance		927.970 €
Bâtiment (~1% du coût de construction hors technique)		361.850 €
Installations techniques (~2% du coût des techniques)		416.120 €
HVAC/sanitaire/sprinkler	262.900 €	
Electricité	153.220 €	
Maintenance informatique		150.000 €
Provisions d'entretien préventif		1.659.970 €
Bâtiment (~2% du coût de construction hors technique)		723.700 €
Installations techniques (~4,5% du coût des techniques)		936.270 €
HVAC/sanitaire/sprinkler	591.500 €	
Electricité	344.770 €	
Frais de fonctionnement supplémentaires		560.000 €
Frais location fibre optique entre LUX-BRUX.	60.000 €	
Frais de gardiennage*	200.000 €	
Frais de personnel technique externe**	300.000 €	
Total frais:		3.981.140 €

* 2 agents de sécurité 24h/24h, 7 j sur 7 j, 365 j par an. Pendant conseil (30 j) + 1 agent suppl. formation pompier 24h/24h, + 6 agents suppl. 12h par j. Pendant Luxcongrès (120 j) + 2 agents suppl. 12h par j.

** 2 pers. 5h par j ouvrable, 270 j par an. Pendant conseil (30 j) + 3 pers. suppl. 12h par j. Pendant Luxcongrès (120 j) + 2 pers. suppl. 8h par j.

PLANS

LISTE DES PLANS

A) 2e extension:

1. Plan d'implantation
2. Vue en plan niveau -3
3. Vue en plan niveau -2
4. Vue en plan niveau -1
5. Vue en plan niveau 0
6. Vue en plan niveau +1
7. Coupes X2-1 et X2-3.1
8. Elévations

B) Adaptations programme de construction 1ère extension:

9. Plan schématique

C) Centre de Conférences provisoire dans les halls 4 et 5 de LUXEXPO:

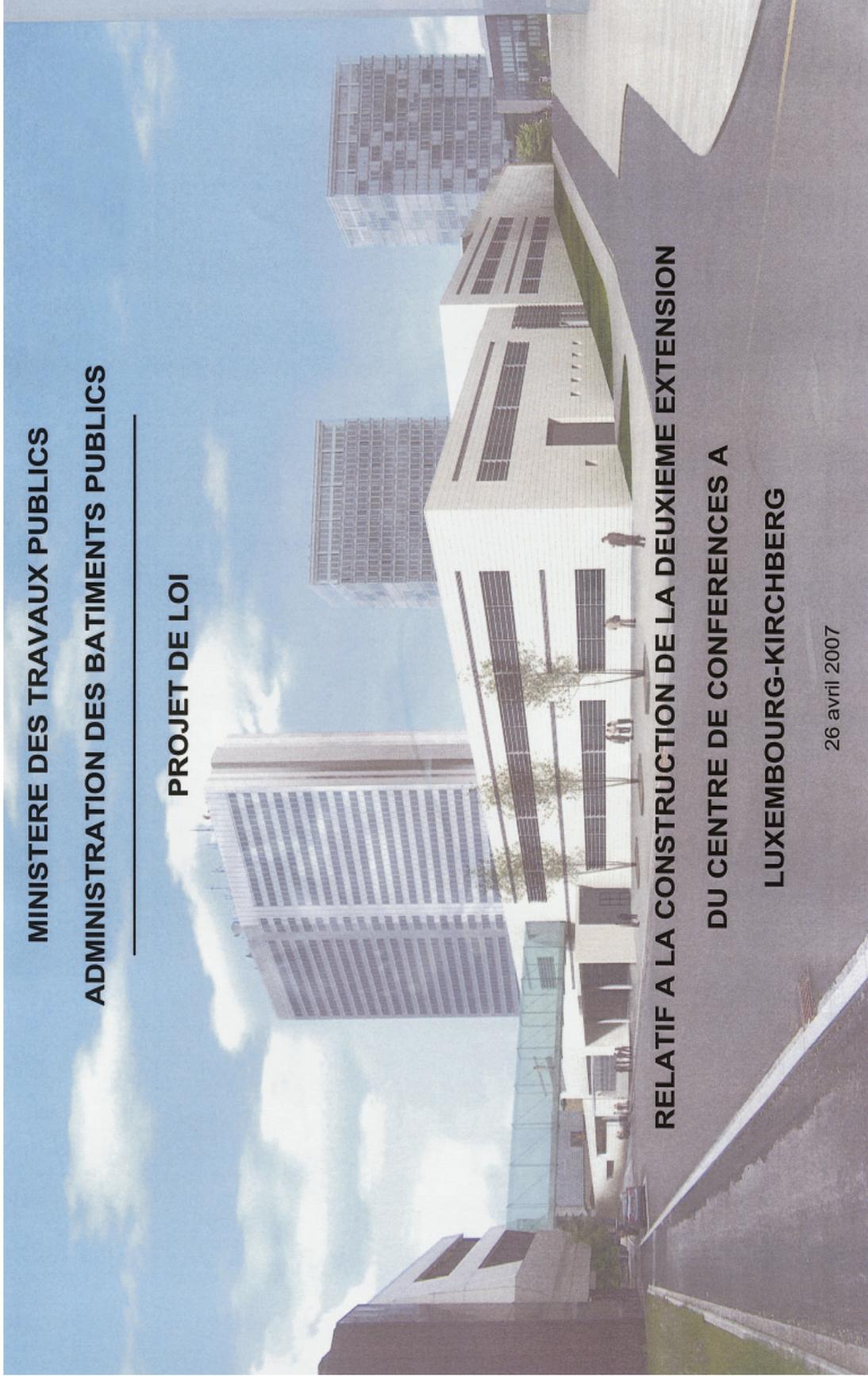
10. Vue en plan

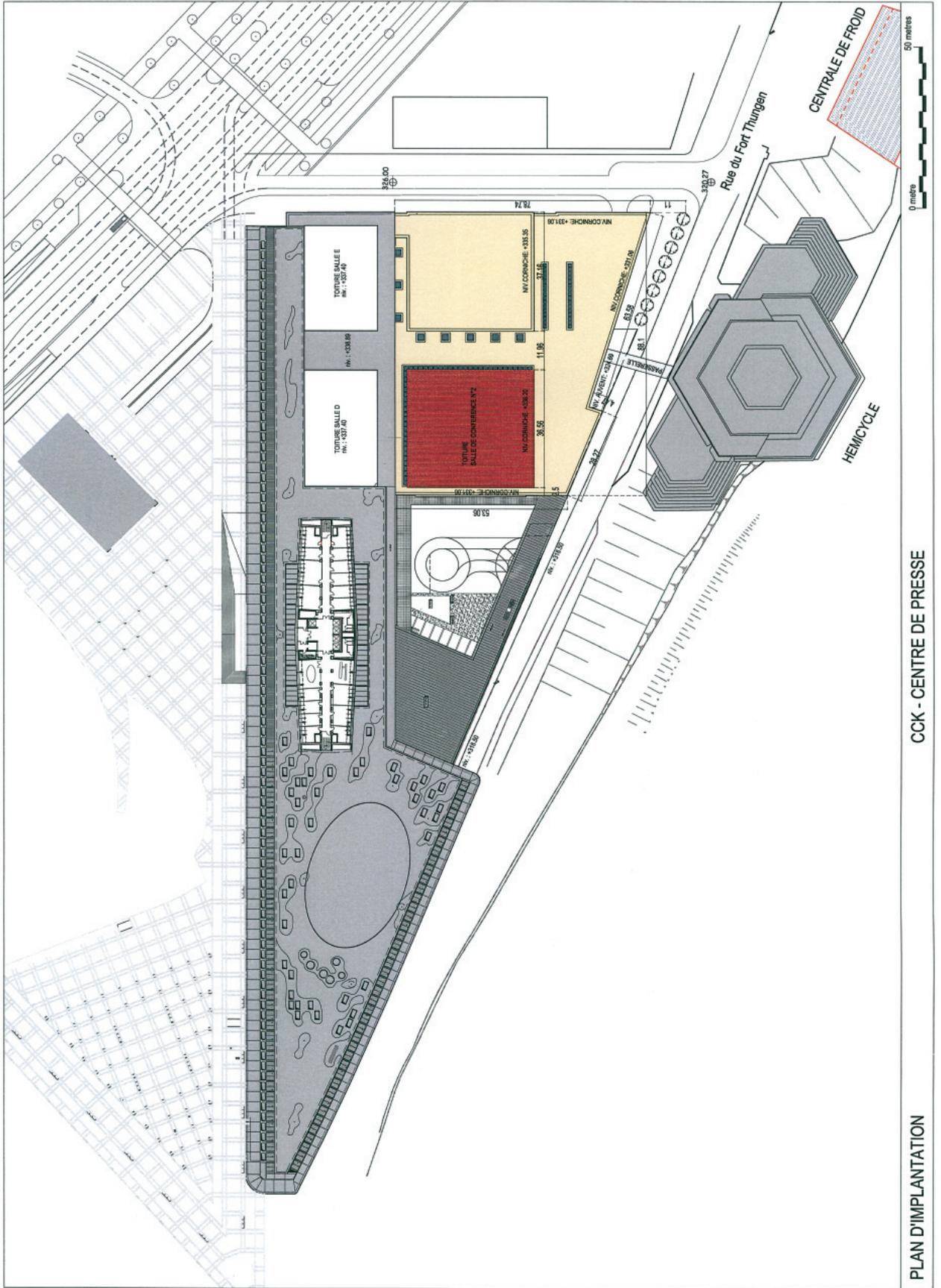
**MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
ADMINISTRATION DES BATIMENTS PUBLICS**

PROJET DE LOI

**RELATIF A LA CONSTRUCTION DE LA DEUXIEME EXTENSION
DU CENTRE DE CONFERENCES A
LUXEMBOURG-KIRCHBERG**

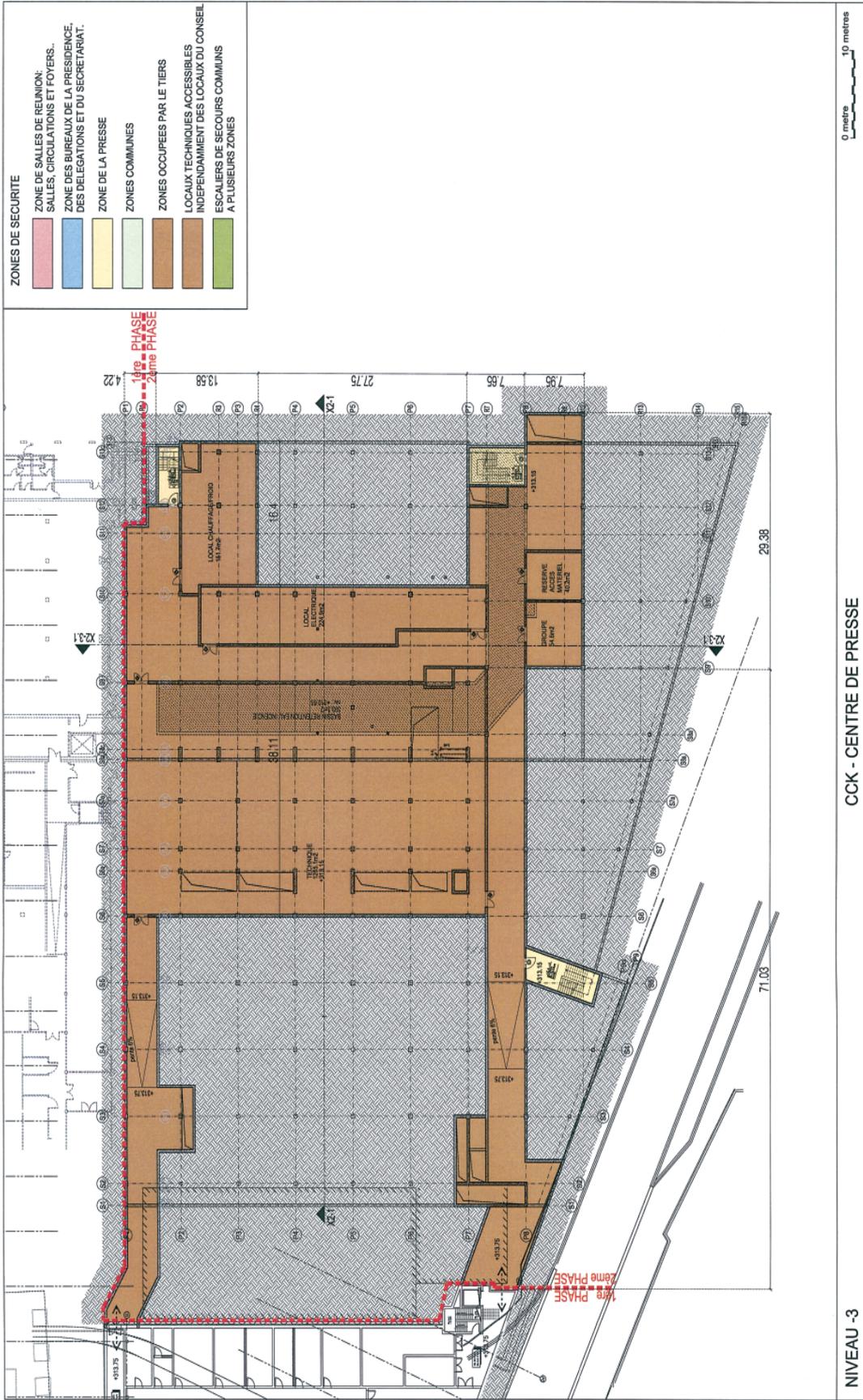
26 avril 2007

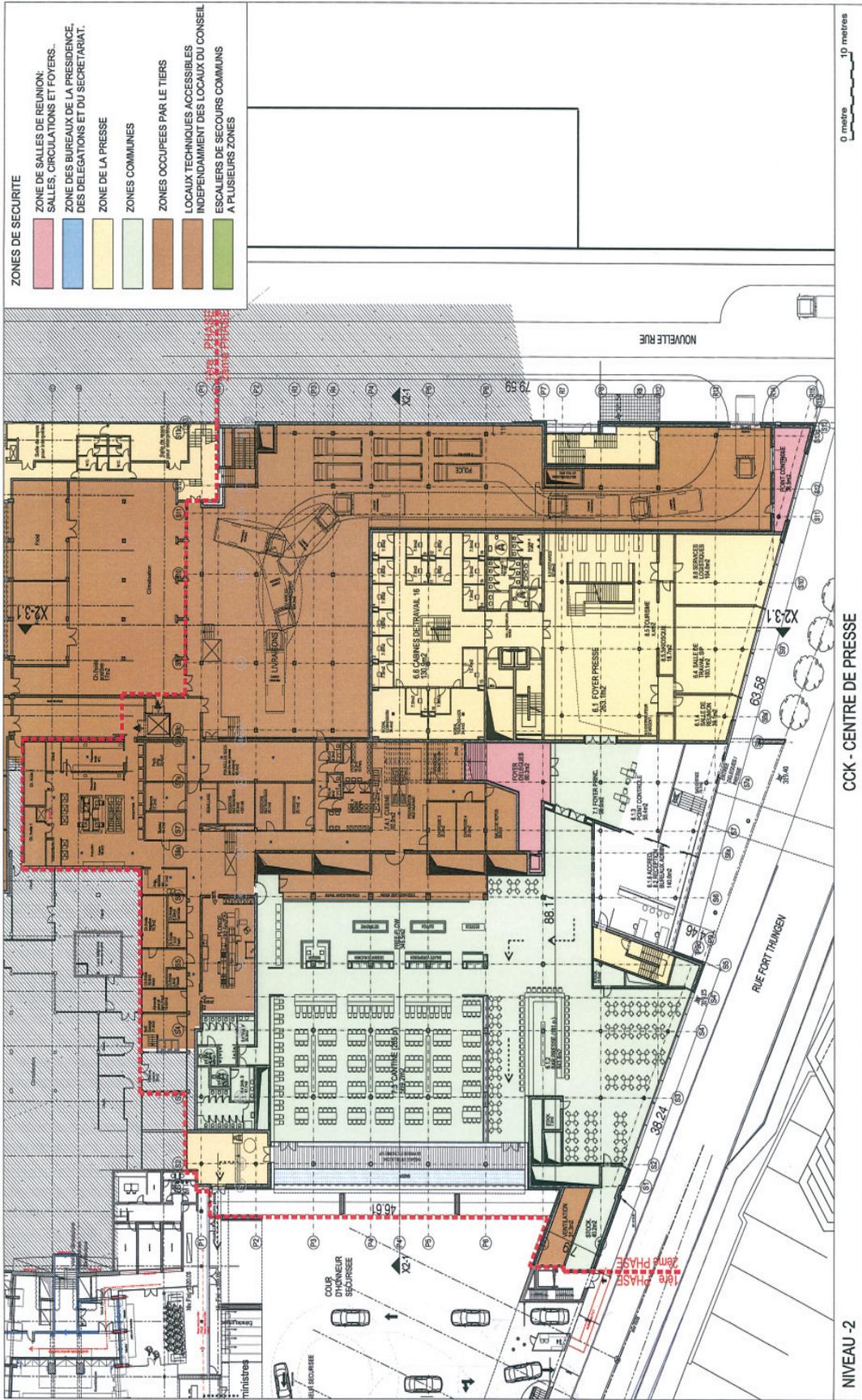


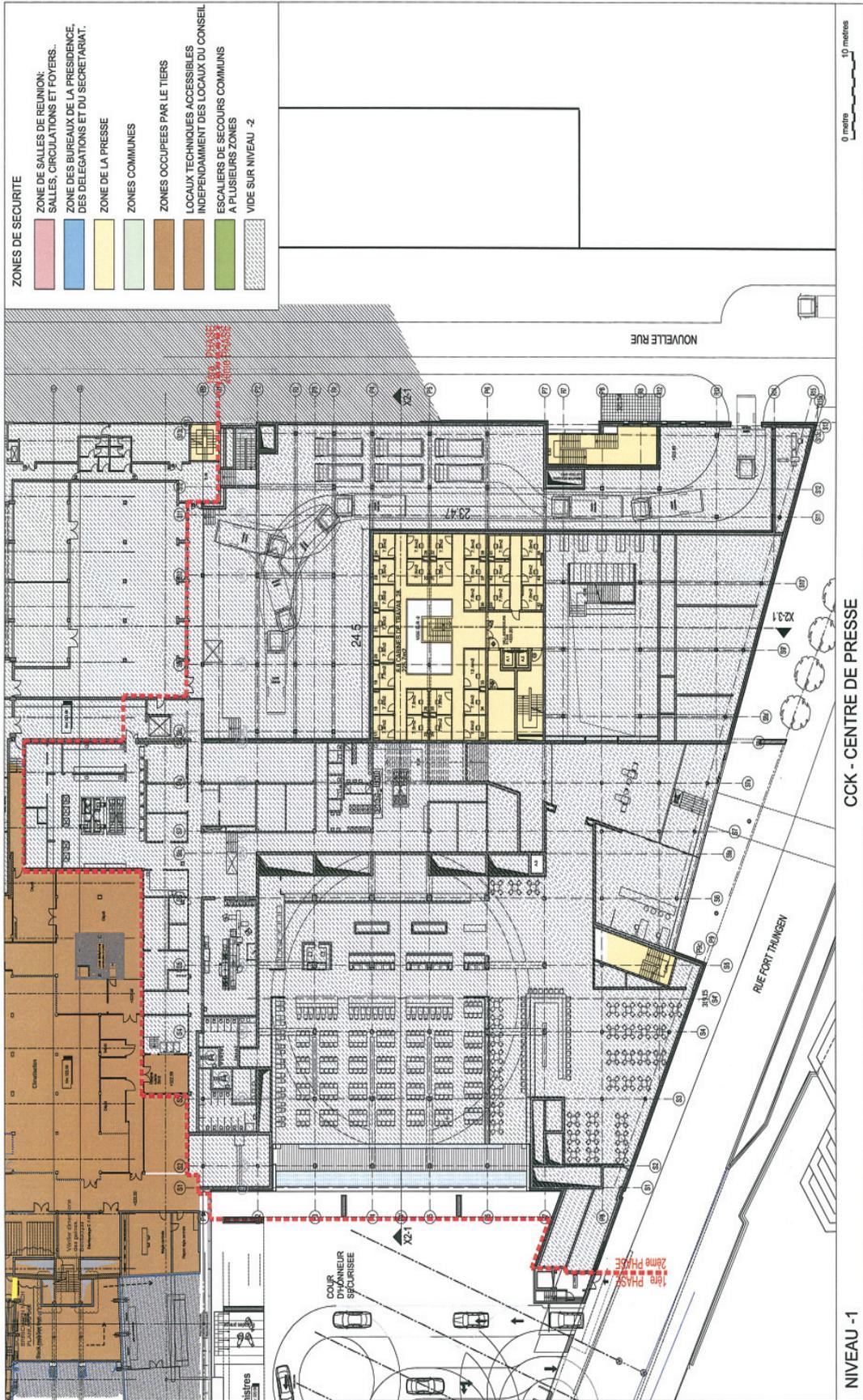


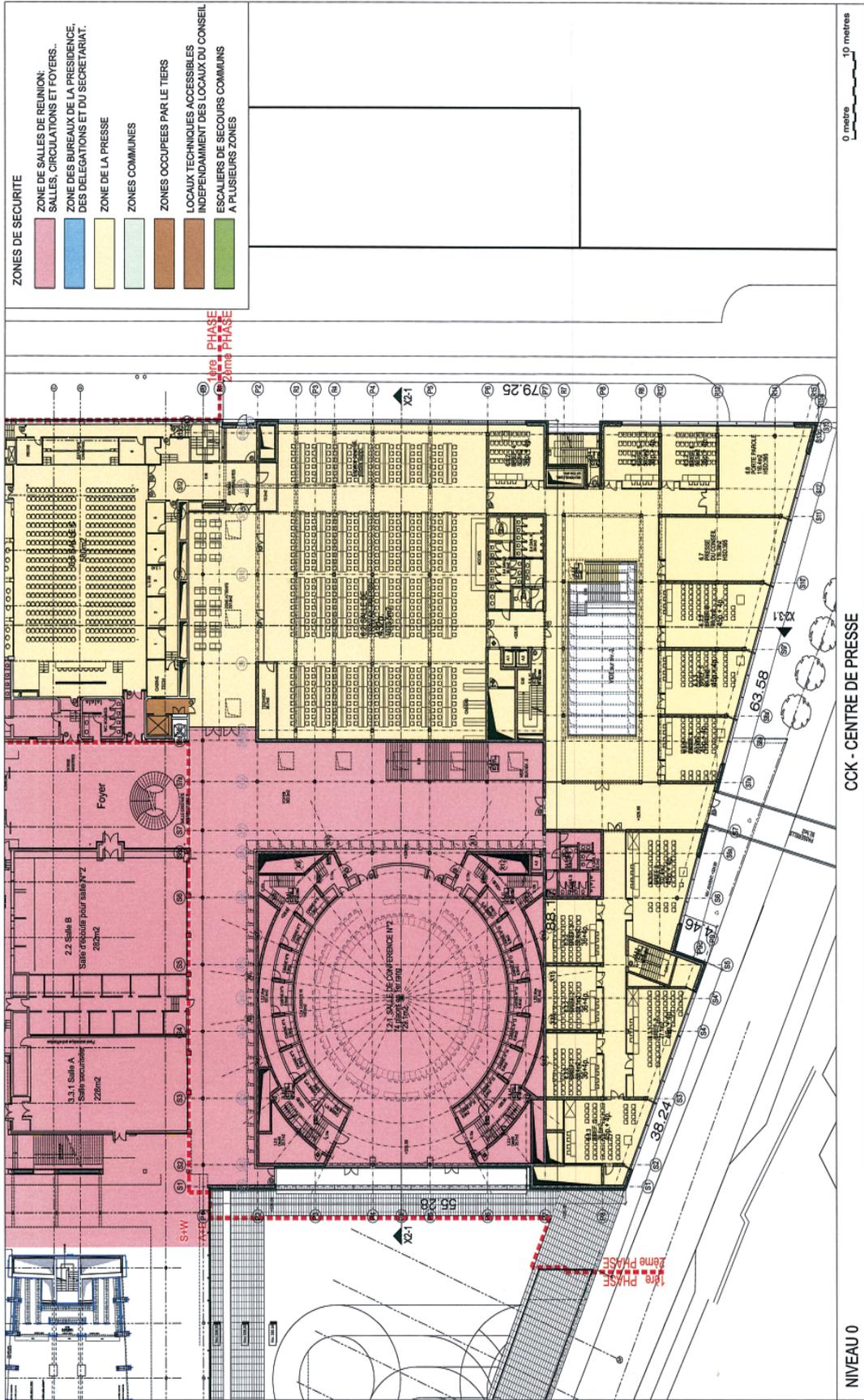
CCK - CENTRE DE PRESSE

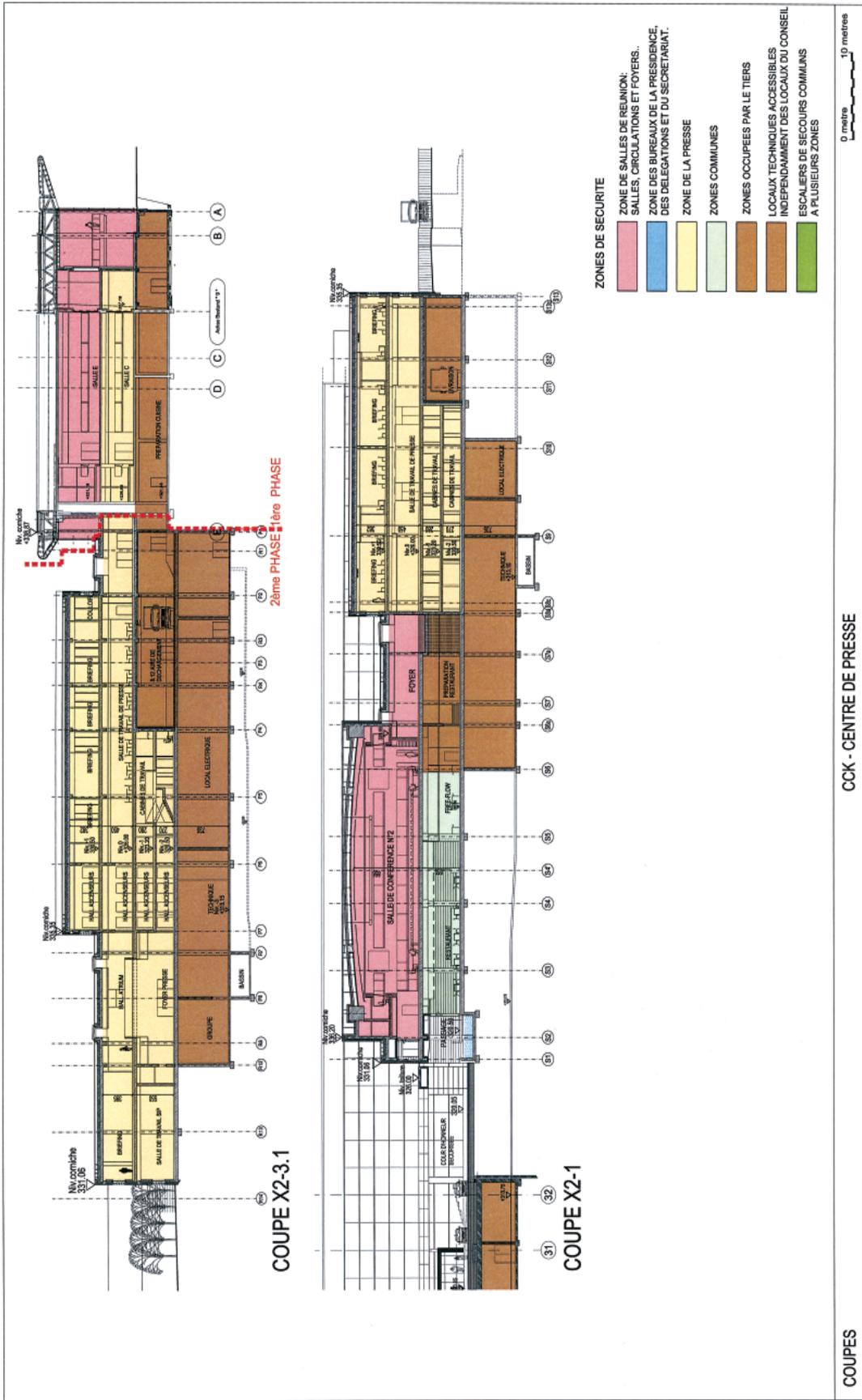
PLAN D'IMPLANTATION

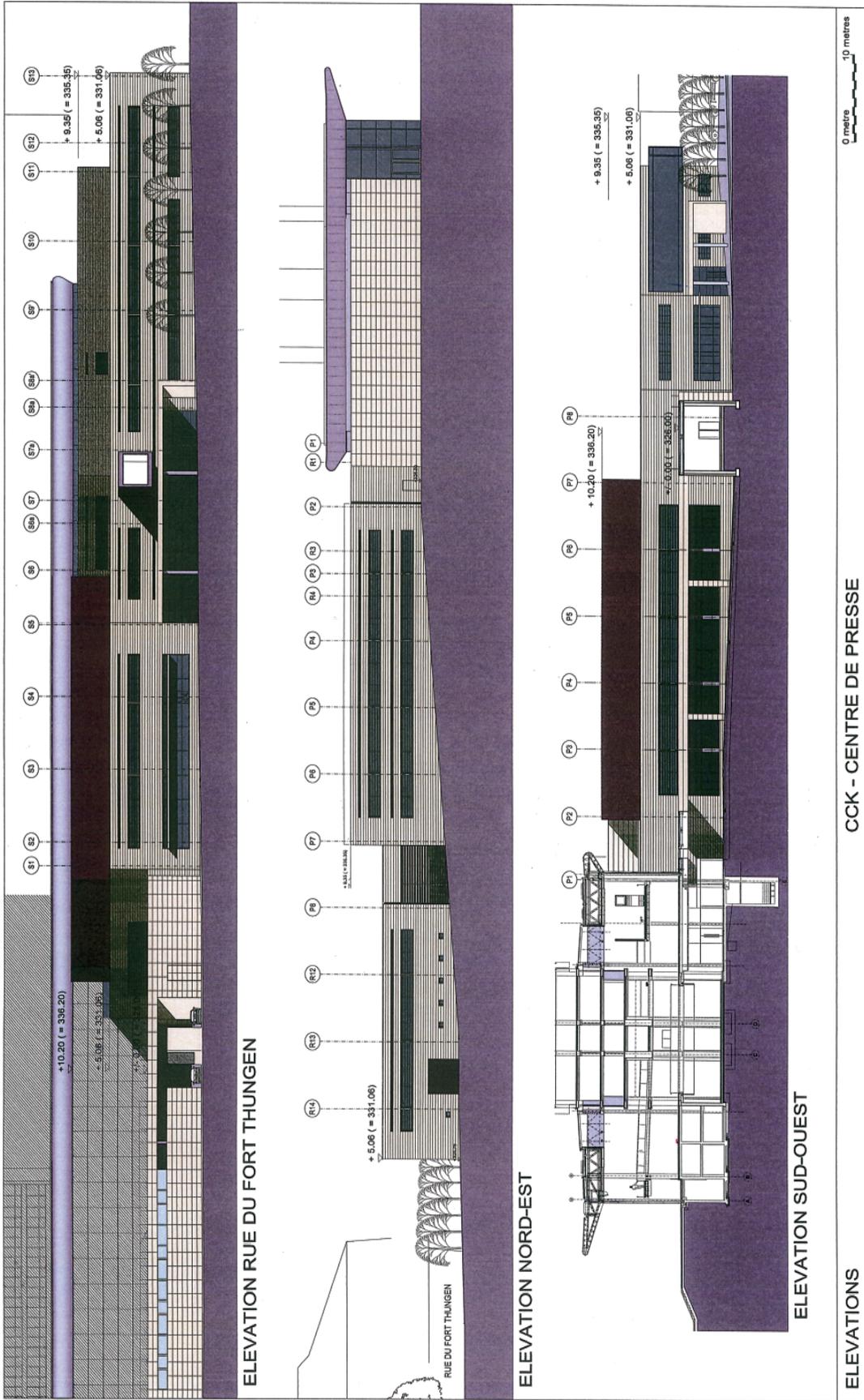


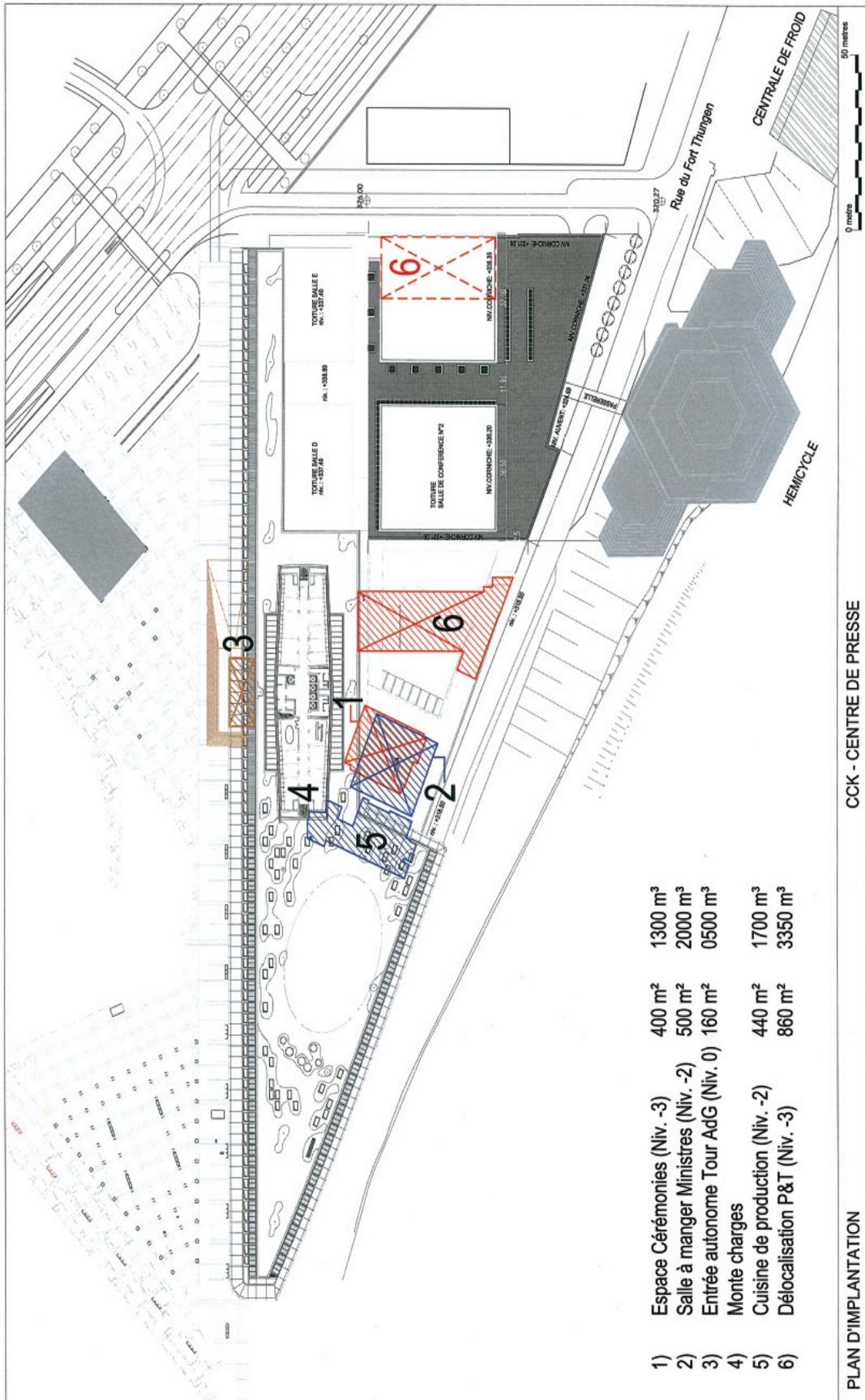












1)	Espace Cérémonies (Niv. -3)	400 m ²	1300 m ³
2)	Salle à manger Ministres (Niv. -2)	500 m ²	2000 m ³
3)	Entrée autonome Tour AdG (Niv. 0)	160 m ²	0500 m ³
4)	Monte charges	440 m ²	1700 m ³
5)	Cuisine de production (Niv. -2)	860 m ²	3350 m ³
6)	Délocalisation P&T (Niv. -3)		

PLAN D'IMPLANTATION

CCK - CENTRE DE PRESSE

